



SÉANCE
ORDINAIRE
21 MAI 2024

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MAI 2024 À 19H00 ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Suivi(s) de la dernière séance du Conseil**
-Il n'y a pas de sujet à cette section.
4. **Parole à la mairesse et correspondance**
4.1 Certificat honorifique - Prix hommage bénévolat-Québec 2024
5. **Période de questions des citoyens**
6. **Greffes et affaires juridiques**
6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2024
7. **Ressources humaines**
-Il n'y a pas de sujet à cette section
8. **Finances – trésorerie**
8.1 Liste sélective des chèques, des prélèvements et des dépôts directs 8.2
État des comptes
8.3 Rapport financier détaillé au 30 avril 2024
9. **Sécurité civile et sécurité incendie**
9.1 Rapport mensuel du directeur du service d'incendie
10. **Travaux publics**
10.1 Rapport mensuel du directeur des travaux publics et gestion des eaux
10.2 Service d'entretien de gazon – Les entretiens Larouche
10.3 Contrat de service de nature technique du ministère des Transports et
de la Mobilité durable - Tonte de gazon
11. **Urbanisme, aménagement et environnement**
11.1 Rapport mensuel de la directrice du service de l'urbanisme et de
l'environnement
11.2 Demande pour un projet particulier de construction, de modification ou
d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour la propriété sise au
802-804, Route 323
12. **Communication, loisirs et culture**
12.1 Rapport mensuel du directeur des communications, loisirs et culture
13. **Avis de motion et règlements**
13.1 Adoption du projet de règlement numéro 965-2024 relatif à la création
d'une réserve financière aux fins de financement de la construction du
garage municipal



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

14. Affaires diverses

- 14.1 Autorisation de passage fondation Charles Bruneau 2 et 3 juillet-Montebello
- 14.2 Autorisation de passage pour le Grand Tour 2024 de Vélo Québec
- 14.3 Kichi Sibi Paddle trails
- 14.4 Représentante ou un représentant de pouvoir participer à l'AGA
- 14.5 Appuis du projet sise au 509 Notre-Dame, Montebello soit l'ancienne Banque National
- 14.6 Demande de dos-d'âne, Chemin du Golf

15. Période de questions des citoyens

16. Période de questions et commentaires des membres du Conseil

17. Levée de la séance



SÉANCE
ORDINAIRE
21 MAI 2024

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Montebello, tenue le **21 mai 2024 à 19h 00** à la salle du conseil sise au 550, rue Notre-Dame, Montebello et à laquelle sont présents les conseillers Pierre Bertrand, Martin Deschênes, Jean-Philippe Comeau, Benoît Millette et J sabelle Dicaire.

Le conseiller Dominique Primeau a motiv  son absence.

Formant quorum sous la pr sidence de la Mairesse, Madame Nicole Laflamme.

Monsieur Mario B. Briggs, directeur g n ral agr e et greffier-tr sorier, est aussi pr sent.

Il y a 3 personnes qui assistent   la s ance.

1. Ouverture de la s ance

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, d clare la s ance ordinaire ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du conseil pr sents.

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils croient  tre en conflit d'int r ts relativement aux mati res qui seront trait es   l'ordre du jour.

2024-05-77

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est propos  par Jean-Philippe Comeau

QUE l'ordre du jour soit adopt  tel que pr sent  conform ment   la loi.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la pr sente r solution est unanime.

Adopt e   l'unanimit .

3. Suivi(s) de la derni re s ance du Conseil

- Il n'y a pas de sujet   cette section.

4. Parole   la mairesse et correspondance

4.1 Parole   la mairesse

- Madame Nicole Laflamme, proc de   l'allocation du mot de la Mairesse.
- Mot de bienvenue et souhaite la bienvenue aux citoyens.

4.2 Correspondance

- Certificat honorifique - Prix hommage b n volat-Qu bec 2024

5. P riode de questions des citoyens

- Il y a eu question de :
 - Nids de poule dans le secteur de la montagne
 - Terrain de volleyball
 - Camions-restaurant (food-trucks)   la c l bration du 350e de la Petite-Nation



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

- Coût des employés à la célébration du 350e de la Petite-Nation
- Charte du camping à la marina

6. Greffe et affaires juridiques

2024-05-78

6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2024

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2024 est déposé lors de la présente séance.

Il est proposé par Jésabelle Dicaire

RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2024 déposé lors de la présente séance.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

7. Ressources humaines

-Il n'y a pas de sujet à cette section pour ce mois-ci.

8. Finances – trésorerie

2024-05-79

8.1 Liste sélective des chèques, des prélèvements et des dépôts directs

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois d'avril 2024.

Il est proposé par Pierre Bertrand

RÉSOLU

D'ADOPTER les prélèvements automatiques numéro 1607 à 1629 d'une somme de 45,709.89\$ les dépôts direct numéro 585 à 596 d'une somme de 36,984.47\$ et les chèques numéro 7897 à 7921 d'une somme de 33,718.30\$ du mois d'avril 2024 totalisant une somme de 116,412.66\$.

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier à effectuer les paiements.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

8.2 État des comptes

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité est déposé aux élus pour analyse.

8.3 Rapport financier détaillé au 30 avril 2024

Conformément aux dispositions prévues au *Code municipal du Québec*, le directeur général agréé et greffier-trésorier remet aux élus un état de la situation financière sommaire au 30 avril 2024.

9. Sécurité civile et sécurité d'incendie

9.1 Rapport mensuel du directeur du service d'incendie

Monsieur Daniel Bisson, directeur du service d'incendie de Montebello, dépose son rapport du mois d'avril 2024.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, mairesse, fait la lecture des points significatifs.

10. Travaux publics

10.1 Rapport mensuel du directeur des travaux publics et de la gestion des eaux

Monsieur Éric Cayer, directeur des travaux publics et gestion des eaux, dépose son rapport du mois d'avril 2024.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, mairesse, fait la lecture des points significatifs.

2024-05-80

10.2 Service d'entretien de gazon – Les entretiens Larouche

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit entretenir le paysagement – tonte de gazon dans le secteur de l'usine d'eau potable, la station d'eaux usées et de la marina;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission pour les trois (3) prochaines années, soit 2024, 2025 et 2026;

CONSIDÉRANT QUE la soumission est d'un total de 18 568.22\$ plus taxes.

Il est proposé par Benoît Millette

RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier à signer au nom de la municipalité les contrats de 2024, 2025 et 2026 pour un montant de 18 568.22\$ plus taxes;

DE COMPTABILISER la dépense dans le poste budgétaire 0241400522, 0241202522 et 0270151522.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



2024-05-81

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

10.3 Contrat de service de nature technique du ministère des Transports et de la Mobilité durable - Tonte de gazon

CONSIDÉRANT QUE la municipalité détient un contrat d'approvisionnement et de service de nature technique avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat est pour la tonte de gazon à l'entrée ouest de la route 148 à Montebello;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable payera une somme de 2 427,56\$ à la municipalité pour compléter ce contrat.

Il est proposé par Martin Deschênes

RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier a signé le contrat d'approvisionnement et contrat de service de nature technique du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour une somme de 2 427,56 \$.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11. Urbanisme, aménagement et environnement

11.1 Rapport mensuel de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement

Madame Priscilla Melançon, directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement, dépose son rapport du mois d'avril 2024.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs.

2024-05-82

11.2 Demande pour un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour la propriété sise au 802-804, Route 323

CONSIDÉRANT QUE la demande pour un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour la propriété sise au 802-804, Route 323, dont le numéro de lot est le 6508519, afin de permettre des usages tels que la vente au détail de matériaux de construction et de quincaillerie, soient des usages qui accompagneront les usages de fabrication et d'assemblage, d'entreposage, d'entreprise de construction et de commerce de gros, pour une nouvelle entreprise dans la zone industrielle 1-I du règlement de zonage numéro Z-17-01 ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro PPCMO-18-01 ;

CONSIDÉRANT QUE le lot 6508519 se situe dans la zone industrielle 1-I du règlement de zonage numéro Z-17-01 ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT QUE les usages pouvant être autorisés dans ladite zone doivent faire partie des classes Industrie sans nuisance (IND1), Industrie légère (IND2) et transformation du bois, de produits agricoles et de biomasse forestière (IND3) du règlement de zonage numéro Z-17-01 ;

CONSIDÉRANT QUE les usages de fabrication et d'assemblage, d'entreposage, d'entreprise de construction et de commerce de gros sont des usages permis dans la classe Industrie sans nuisance (IND1) ;

CONSIDÉRANT QUE des usages tels que la vente au détail de matériaux de construction et de quincaillerie sont prohibés dans ladite zone industrielle ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur désire regrouper l'ensemble de ses activités sur la même propriété ;

CONSIDÉRANT QUE les documents soumis avec la demande dont les plans et la description du projet ;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'évaluation dudit règlement sur les PPCMOI ;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE la compatibilité des usages prévus au projet avec le milieu d'insertion ;

CONSIDÉRANT QUE les qualités d'intégration du projet ;

CONSIDÉRANT QUE la qualité de l'organisation fonctionnelle du projet ;

CONSIDÉRANT QUE la faisabilité du projet ;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation numéro 20240229-02 du Comité consultatif d'urbanisme du 29 février 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la première résolution numéro 2024-03-46 du conseil municipal du 26 mars 2024 approuvant ladite demande d'un PPCMOI ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis public a été installé sur ladite propriété en date du 27 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée de consultation publique a été tenue le 9 avril 2024 sur ladite demande ;

CONSIDÉRANT QUE la deuxième résolution numéro 2024-04-65 du conseil municipal du 16 avril 2024 approuvant ladite demande d'un PPCMOI ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis public du 19 avril 2024 sur la possibilité d'approbation référendaire dudit PPCMOI et qu'aucune demande n'a été déposée à la Municipalité dans le délai prescrit.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Il est proposé par Jean-Philippe Comeau

RÉSOLU

QUE le Conseil municipal approuve la demande pour un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour la propriété sise au 802-804, Route 323, dont le numéro de lot est le 6508519, afin de permettre des usages tels que la vente au détail de matériaux de construction et de quincaillerie, soient des usages qui accompagneront les usages de fabrication et d'assemblage, d'entreposage, d'entreprise de construction et de commerce de gros, pour une nouvelle entreprise dans la zone industrielle 1-1 du règlement de zonage numéro Z-17-01.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12. Communications, développements et vie communautaire

12.1 Rapport mensuel du directeur des communications, loisirs et culture

Monsieur Jean-François Lahaye, directeur des communications, loisirs et culture, dépose son rapport du mois d'avril 2024.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs.

13. Avis de motion et règlements

2024-05-83

13.1 Adoption du projet de règlement numéro 965-2024 relatif à la création d'une réserve financière aux fins de financement de la construction d'un garage municipal

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 avril 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance et que tous les membres déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Jésabelle Dicaire

RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement numéro 965-2024 relatif à la création d'une réserve financière aux fins de financement de la construction du garage municipal.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

14. Affaires diverses

2024-05-84

14.1 Autorisation de passage, fondation Charles Bruneau 2 et 3 juillet Montebello

Le conseiller numéro 2, Monsieur Martin Deschênes, dépose un considérant : il désire informer le conseil qu'il est en conflit d'intérêt direct. (Il se retire de la salle du conseil à 19h52 et est de retour à 19h55)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de passage sur son territoire pour la journée du 2 et 3 juillet 2024 dans le cadre de la 28e édition du Tour CIBC Charles-Bruneau;

CONSIDÉRANT QUE l'événement a pour but de procurer aux enfants atteints de cancer au Québec les meilleures chances de guérison par le financement de la recherche;

CONSIDÉRANT QUE les cyclistes se doivent de respecter le Code de la sécurité routière en tout temps et qu'aucune fermeture de route n'est nécessaire.

Il est proposé par Benoît Millette

RÉSOLU

D'AUTORISER la demande de passage à la fondation Charles-Bruneau sur le territoire de la municipalité le 2 et 3 juillet 2024.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-85

14.2 Autorisation de passage pour le Grand Tour 2024 de Vélo Québec

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de passage sur son territoire le jeudi 8 août 2024 dans le cadre du tour cycliste le Grand Tour;

CONSIDÉRANT QUE l'événement regroupe 1 200 cyclistes qui circuleront, offrant ainsi une belle vitrine à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les cyclistes sont tenus de respecter en tout temps le Code de la sécurité routière et que les routes empruntées resteront entièrement ouvertes à la circulation automobile.

Il est proposé par Pierre Bertrand

RÉSOLU

D'AUTORISER la demande de passage du tour cycliste LE GRAND TOUR dans la municipalité le 8 août 2024.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité



2024-05-86

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

14.3 Kichi Sibi Paddle

CONSIDÉRANT QU'UN groupe de canotiers va retracer la route du chef Constant Pinesi de la Première Nation Anishinabe Algonquine, partant d'Oka jusqu'à Ottawa ;

CONSIDÉRANT QUE ce groupe fera un arrêt à Montebello, le 28 juin 2024, arrivant au quai municipal vers 17h et campant sur le terrain de l'Auberge Montebello pour la nuit ;

CONSIDÉRANT QUE cette randonnée commémorative désignée Pinesi Paddle Trails 2024, sera le sujet d'un documentaire et sera médiatisée, entre autres sur Radio-Canada / CBC ;

CONSIDÉRANT QUE cette randonnée s'insère dans l'esprit de réconciliation et que des dignitaires seront présents pour accueillir les canotiers ;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs ont fait une demande à la municipalité afin d'apposer sur le phare de Montebello, une capsule commémorative de leur visite et représentant le logo Sentiers Kichi Sibi, soit l'image d'un ours d'œuvre, de Simon Brascoupé de la première Nation Kitigan Zibi ;

CONSIDÉRANT QUE la communauté de Montebello est heureuse d'accueillir les canotiers membres de la Première Nation Anishinabe Algonquine ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont unanimement approuvé la demande par anticipation vu le court délai avant l'événement ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil désirent ratifier leur décision.

Il est proposé par Jésabelle Dicaire

RÉSOLU

D'APPROUVER rétroactivement la demande du groupe Pinesi Paddle 2024, afin d'apposer une capsule commémorative représentant le logo joint en annexe de la présente résolution, sur le phare de Montebello ;

D'AUTORISER l'apposition sur le phare selon la méthode d'installation convenue avec l'artiste Alain Lévesque, la Société Louis Joseph-Papineau et les représentants désignés du groupe Pinesi Paddle 2024.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-87

14.4 Nomination d'un représentant à l'AGA Corporation des transports adaptés et collectifs de Papineau

CONSIDÉRANT QUE la corporation des transports adaptés et collectifs de Papineau tiendra son assemblée générale annuelle le 6 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC Papineau ont un droit de vote à cette assemblée.

Il est proposé par Jean-Philippe Comeau



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

RÉSOLU

QUE le conseiller Pierre Bertrand représentera la municipalité de Montebello à L'assemblée générale annuelle de la CTACP, le 6 juin 2024, à 14h, à la salle Normand MacMillan, au 266 rue Viger à Papineauville.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-88

14.5 Appuis du projet sise au 509 Notre-Dame, Montebello Québec soit l'ancienne Banque National

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis de construction a été émise le 23 octobre 2023 pour l'établissement sise au 509 Notre-Dame, Montebello Québec soit l'ancienne Banque National;

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis d'alcool a été autorisée par le directeur général agréé et greffier trésorier le 6 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi de ce permis contribuera au développement économique local et à l'animation du Village;

CONSIDÉRANT que Montebello a le statut de Village Relais;

CONSIDÉRANT que Montebello est reconnu comme pôle touristique avec une clientèle locale et régionale très présente ainsi qu'une clientèle internationale.

Il est proposé par Martin Deschênes

RÉSOLU

D'APPUYER le projet sise au 509 Notre-Dame, Montebello Québec soit l'ancienne banque National.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-89

14.6 Demande d'installation des ralentisseurs amovibles - dos-d'âne, Chemin des golfeurs et Chemin du chalet

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'installation des ralentisseurs amovibles – dos-d'âne;

CONSIDÉRANT QUE les ralentisseurs amovibles – dos-d'âne seront installés à l'intersection du chemin des golfeurs et du chemin du chalet;

CONSIDÉRANT QUE l'installation des ralentisseurs amovibles – dos-d'âne seront installé au printemps et retiré à l'automne de chaque année;

CONSIDÉRANT QU'IL y aura de la signalisation des ralentisseurs amovibles – dos-d'âne;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prend au sérieux la sécurité publique.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Il est proposé par Benoît Millette

RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur des travaux publics et gestions des eaux d'installer les ralentisseurs amovibles – dos-d'âne au printemps et de les retirer à l'automne de chaque année.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

15. Période de questions des citoyens

- Sondage club Quad
- L'avancement du projet règlement d'urbanisme

16. Période de questions et communications des membres du Conseil

- Comité de la marina

2024-05-90

17. Levée de la séance

Il est proposé par Pierre Bertrand

QUE la séance soit levée.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LA MAIRESSE

"Je soussignée, Nicole Laflamme, Mairesse de la Municipalité de Montebello atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal"

Et j'ai signé ce 18 juin 2024

Nicole Laflamme
Mairesse

Mario B. Briggs
Directeur général agréé et
Greffier-trésorier